

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de la région de Suippes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2025-CCRS-002
Date de mise en ligne :	Le lundi 27 janvier 2025 à 11:40:01
Date de clôture :	Le vendredi 14 mars 2025 à 12:00:00
Titre :	Travaux de création d'un réservoir semi-enterré à Bussy-le-Château
Descriptif :	<p>La présente consultation concerne les travaux de construction d'un réservoir semi-enterré et d'une station de pompage relatif à l'interconnexion des réseaux AEP de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.</p> <p>Les travaux consistent en la réalisation :</p> <p>D'une station de pompage accolée au réservoir comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">Les conduites d'alimentation gravitaire du réservoir,Les groupes de pompage et les canalisations de refoulement,Les équipements anti-bélier,Les armoires et coffrets électriques. <p>D'un réservoir circulaire semi-enterré d'une capacité utile de 160 m3,</p> <p>De l'aménagement viabilisation de la parcelle comprenant</p> <ul style="list-style-type: none">Les clôtures,L'assainissement à la parcelle, comprenant une noue-bassin,L'aménagement paysager, <p>Les voiries et réseaux divers associés à l'installation technique.</p> <p>Lieu d'exécution : Bussy-le-Château (51).</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[27/02/2025 à 17:04:32] 1/ Vous demandez au CCTP la pose d'un clapet Clasar au niveau du réservoir de la Cheppe. Pouvez-vous nous préciser dans quelle ligne du bordereau celui-ci doit être intégré ?
2/ Disposez-vous des plans réseaux des deux réservoirs semis-enterrés de La Cheppe, dans le réservoir et/ou sur la parcelle ?
3/ Disposez-vous des plans réseaux réservoir sur tour de Bussy, dans le réservoir et/ou sur la parcelle ?
4/ La DPGF mentionne des travaux sur le captages de St Rémy (pose de deux pompes de forage). Le CCTP ne mentionne pas ces travaux. Nous confirmez-vous que ces travaux doivent être entrepris ? Avez-vous des informations à communiquer sur la nature des canalisations attendues (Wellmaster, inox, type de raccordements ...) ? La puissance électrique existante sur place est-elle nécessaire et suffisante pour ces nouveaux équipements ? Ces nouveaux matériels viennent-ils en remplacement de la pompe existante ? A quelle profondeur les pompes doivent-elles être installées ? Devons nous prévoir de l'instrumentation sur le forage ?

[06/03/2025 09:22:52] Bonjour,

1/Le clapet n'est plus prévu dans la prestation du présent marché.
2/Non nous ne disposons pas de ces plans.
3/Non nous ne disposons pas de ces plans.
4/Oui ces travaux doivent être exécutés (fourniture, la pose et les variateurs) comprenant également la dépose de la pompe et de la colonne actuelle.
Les canalisations des colonnes devront être en Inox 316L, avec raccordement sur le compteur de production existant.
La puissance électrique est suffisante
Oui les nouvelles pompes viennent en remplacement de la pompe existante, cette dernière sera remise à la collectivité.
Une pompe devra se situer à -14.00m et l'autre à -18.00m.
Oui, le câblage des deux nouvelles pompes sur l'armoire électrique existante et la mise à jour du programme de télégestion associé.

Cdt

La Communauté de Communes de la Région de Suippes

[27/02/2025 à 16:59:21] Bonjour.

L'article 6.2 du CCAP prévoit que le nombre de jours d'intempéries réputées prévisibles est fixé à 30 jours. Ce nombre semble conséquent par rapport à la temporalité et la durée d'exécution des travaux. Pourriez-vous s'il vous plait nous confirmer ce nombre ?

[03/03/2025 14:01:07] Bonjour,

Le nombre de jours d'intempéries réputées prévisibles a été modifié à 20 jours.

Le CCAP modifié a été ajoutée au DCE.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

Questions / Réponses

[14/02/2025 à 16:12:28] bonjour,

dans le cadre de ce marché, pourriez-vous nous répondre aux interrogations suivantes :

- Le chapitre 1.3.9 du CCTP est en contradiction avec les informations du chapitre 1.4.6. Pouvez-vous nous préciser la nature des matériaux à proposer pour l'escalier, l'échelle, les caillebotis, garde-corps, ...
- Pouvez-vous nous préciser si les débitmètres doivent permettre la facturation, doivent-ils être MID ?
- Disposez-vous des fonds de plans des réservoirs existants à rééquiper ? plan de GC, d'équipement ?
- Compte-tenu des différences significatives des montants prévisionnels pour les prestations de GC / prestations d'équipements, est-il possible que le mandataire du groupement ne soit pas obligatoirement l'entreprise d'équipement ?
- Nous devons intervenir dans les réservoirs pour la pose de nouveaux équipements d'instrumentation. La désinfection de ces réservoirs à l'issue de notre intervention est-elle à prévoir dans le cadre de ce marché ?
- Page 19 du CCTP avant dernier paragraphe : il est indiqué que les portions non enterrées seront protégées par un isolant de 15mm d'épaisseur. Pouvez-vous confirmer que cette condition n'est pas applicable à la partie vue du réservoir mais uniquement au local pompage ?

en vous remerciant,

Questions / Réponses

[21/02/2025 09:51:21] Bonjour,

Les réponses à vos interrogations :

1. Le chapitre 1.3.9 du CCTP est en contradiction avec les informations du chapitre 1.4.6. Pouvez-vous nous préciser la nature des matériaux à proposer pour l'escalier, l'échelle, les caillebotis, garde-corps, ...

> Les éléments extérieurs seront en résines armées et les éléments intérieurs devront être en inox 316L. Les caillebotis intérieurs seront quant à eux en résines armées.

2. Pouvez-vous nous préciser si les débitmètres doivent permettre la facturation, doivent-ils être MID ?

> Les débitmètres ne doivent pas permettre la facturation. Les débitmètres devront être MID.

3. Disposez-vous des fonds de plans des réservoirs existants à rééquiper ? plan de GC, d'équipement ?

> Nous ne disposons pas des fonds de plan des réservoirs existants.

4. Compte-tenu des différences significatives des montants prévisionnels pour les prestations de GC / prestations d'équipements, est-il possible que le mandataire du groupement ne soit pas obligatoirement l'entreprise d'équipement ?

> Le RC mise à jour et plus particulièrement le chapitre 2.2 forme juridique du groupement a été ajouté au DCE.

5. Nous devons intervenir dans les réservoirs pour la pose de nouveaux équipements d'instrumentation. La désinfection de ces réservoirs à l'issue de notre intervention est-elle à prévoir dans le cadre de ce marché ?

> Non, vous ne devez pas prévoir de lavage/désinfections hormis pour le réservoir créé.

6. Page 19 du CCTP avant dernier paragraphe : il est indiqué que les portions non enterrées seront protégées par un isolant de 15mm d'épaisseur. Pouvez-vous confirmer que cette condition n'est pas applicable à la partie vue du réservoir mais uniquement au local pompage ?

> Cela va sans dire, l'isolant n'est pas applicable sur la partie vue du réservoir mais bien uniquement sur le bâtiment de pompage.

Cordialement,

Le service de la Commande publique

Questions / Réponses

[11/02/2025 à 16:05:01] Bonjour,

Pourriez-vous svp mettre à disposition les fichiers suivants en format source (word ou excel) :

Le BPU

Le DQE

Le cahier de garantie

L'acte d'engagement

Le Bilan d'exploitation Lot 1

En vous remerciant par avance.

Cordialement

[13/02/2025 09:19:49] Bonjour,

Les pièces suivantes au format modifiable ont été ajoutées :

- le cahier de garantie

- l'acte d'engagement

Il n'y a pas de BPU et de DQE, c'est un marché global et forfaitaire.

Concernant le bilan d'exploitation, c'est à vous de le conforter avec les équipements que vous souhaitez mettre en place.

Cordialement

Le service de la Commande publique

[10/02/2025 à 14:10:46] Bonjour,

Nous souhaiterions visiter les sites objet de l'appel d'offres. Notamment pour nous rendre compte des accès aux réservoirs concernés. Comment pouvons-nous procéder ? Auriez-vous un contact à transmettre ?

[13/02/2025 09:21:15] Bonjour,

Conformément au RC, les visites ne sont pas prévues dans le cadre de la consultation. Cependant le site de construction du futur réservoir de Bussy-le-Château est accessible librement.

Cordialement,

Le service de la Commande Publique

[10/02/2025 à 10:39:42] Bonjour,

Une référence externe dans le plan "Implantation du réservoir" est manquante et concerne le fichier Topo Saint Remy.dwg

Le plan n°1 n'est fourni qu'en PDF, pourriez-vous svp nous le transmettre en DWG ? (Autocad)

Merci d'avance pour votre retour.

Questions / Réponses

[10/02/2025 15:04:55] Bonjour,

Un dossier ZIP intitulé "Implantation du réservoir" a été ajouté au DCE.

Cordialement

Le service de la Commande Publique